

INTITULE POSTE : Agent polyvalent Espaces Verts

Filière technique

Cadre d'emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique

Caractère du poste : Polyvalent

Encadrement d'agents : Non

Poste non sédentaire

Contraintes du poste : horaires décalés, travail le samedi, travail le week end...

Compétences requises

Niveau étude requis : CAP Agricole

Formation(s) requise(s) : Formations dans le domaine agricole/ espaces verts

Habilitations requises : Néant (CACES ... Permis...)

Savoirs :

- Connaître les notions fondamentales des collectivités Territoriales et des techniques d'entretien des espaces verts

Savoir faire :

- Maîtrise des outils propres au métier

Savoir être :

- Etre organisé et méthodique
- Qualités relationnelles indispensables
- Nécessité de représenter l'image de la collectivité

Les missions et activités du poste

Effectuer l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site. Maintenir un espace public propre, accueillant, et sécurisé pour les usagers.

ACTIVITES

Entretien général en fonction des qualités paysagères et écologiques des sites

- Exécuter des chantiers d'entretien et d'aménagement à partir d'un plan et d'un programme de travail
- Réaliser les tailles saisonnières, un entretien des végétaux et des arbres de petite taille
- Tondre les pelouses et les prairies
- Désherber manuellement des massifs floraux, arbustifs et voiries
- Appliquer les règles de sécurité collectives et individuelles dans le cadre de l'utilisation des matériels, des outils et des produits
- Relever les incidents et les dysfonctionnements et en alerter les responsables
- Gérer les déchets produits sur le site et les valoriser dans les filières appropriées

Environnement du poste

Relations :

Avec des partenaires internes : Tout agent de la collectivité : quotidiennement

Avec des partenaires extérieurs

EPCI : quotidiennement

Avec le public (relations avec les usagers) : quotidiennement

Moyens à disposition :

Matériel propre au métier

Conditions de travail :

- Travail en extérieur
- Déplacements sur les sites
- Rythme de travail souple en fonction des saisons ou des impératifs de service
- Disponibilité lors des opérations et d'événements exceptionnels, astreintes (neige, inondation, tempête, etc.)
- Utilisation de matériel bruyant et dangereux
- Utilisation de substances toxiques
- Port d'équipements de protection individuelle (gants, chaussures, combinaisons ou blouse, lunettes, etc ...)
- Respect des normes portant sur les activités, les matériels et les produits
- Le certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité (CACES) pour les matériels qui l'exigent peut être demandé, ainsi que le Certiphyto